

Rétrocession de matériels par Toulouse
Tech Transfer.

Conseil d'administration du 8 juillet 2019

Délibération 2019/07/CA-058

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

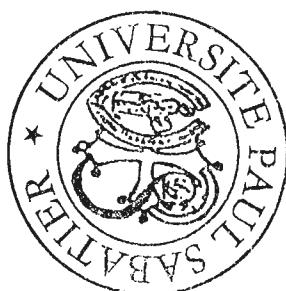
Vu la convention de délégation de gestion de la plateforme « division de transfert de technologie » LMDS/TTT du 19 novembre 2015 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers autorisent la rétrocession de matériels, sans contrepartie financière, par Toulouse Tech Transfer à l'Université Toulouse III-Paul Sabatier valorisée à un montant global de 2 867,22 € (cf liste jointe).

Toulouse, le 8 juillet 2019
Le Président,



Professeur Jean-Pierre VINEL



Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 25

Nombre de voix favorables : 25
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

Annexe 1 : détail des matériels transférés à l'UPS au 01/07/19

Seuil de 800€ HT	Référence	Année	Montant	Date de rétrocession	Objet	VNC
<800	1	2018	793,08	1/7/2019	ordinateur optiPlex 5050 SFF BTX	*
	2	2018	793,08		ordinateur optiPlex 5050 SFF BTX	*
	3	2018	793,08		ordinateur optiPlex 5050 SFF BTX	*
	4	2018	162,66		écran Dell Monitor P2417H 60.5cm	*
	5	2018	162,66		écran Dell Monitor P2417H 60.5cm	*
	6	2018	162,66		écran Dell Monitor P2417H 60.5cm	*
Total			2 867,22			

(*) Les matériels acquis en 2018 n'ont pas été immobilisés par TTT au regard de la sortie prévue au 31/12/2018 par la convention.

Valeurs intégrées
à l'UPS

L'agent comptable de
l'Université Paul Sabatier

Vincent BOUILLAGUET

P/o 